

# Attestation de loyer

## A remplir par le propriétaire, le bailleur, la famille d'accueil...

Art. D 542-17 et R 831-11 du code de la Sécurité sociale

Arrêté du 22 août 1986

 Nom et prénom ou raison sociale (du propriétaire, bailleur ou mandataire, de la famille d'accueil) : Commune d'Aussac-Vadalle

 Adresse : 61 rue de la république 16560 AUSSAC-VADALLE

 N° de téléphone : 05 15 21 60 60

 N° de fax :  

 N° SIRET : 211 600 242 000 13

 certifie sur l'honneur que M. ou Mme (nom et prénom) : REY Michèle et M. ou Mme (nom et prénom) :    
 est (sont) locataire(s) en titre depuis le 27/06/2025 du logement situé (adresse complète) 72 rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE

S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ?  oui  non

Surface réelle du logement (en mètres carrés) : 43 m<sup>2</sup>

S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage) ?  oui  non. Si oui nombre de colocataires (y compris le demandeur)  

Montant mensuel du loyer (payé par le locataire ou le colocataire pour un mois complet)

- Mois d'entrée dans les lieux, précisez ce mois : juin

Loyer sans les charges : 344 € Montant des charges : 65 € Si meublé : montant charges comprises   €

Montant total du loyer en cas de colocation :   €

- Mois de juillet, précisez l'année : 2025

Loyer sans les charges : 344 € Montant des charges : 65 € Si meublé : montant charges comprises   €

Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans le règlement de ses loyers ?  oui  non

S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loyers, mois du dernier loyer acquitté :  

S'agit-il d'une sous-location ?  oui  non. Si oui s'agit-il d'une sous-location :

dans une famille d'accueil  par une association

autre (préciser) :  

S'agit-il d'un hôtel ou d'une pension de famille  oui  non

Si le logement est conventionné

• code bailleur  

• code programme  

• n° de convention 16100001550003

• code agence  

• code locataire  

signée le 19/02/2025

renouvelée le  

S'il s'agit d'un logement pour lequel l'allocation de logement est versée automatiquement au bailleur

• code bailleur  

• code agence  

• code locataire  

Dans les autres cas, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ? (A compléter uniquement si vous remplissez ce document pour la première fois)

oui  non (Si oui n'oubliez pas de remplir la demande de versement direct)

Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous :  oui  non

Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002)

- Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;
- la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des locataires ;
- l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ;
- il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ;
- l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;
- l'installation sanitaire :
  - s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC,
  - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement ;
- le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m<sup>2</sup> pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins de 20 m<sup>3</sup>.

A Vadalle Le 24/07/2025

Signature - cachet

(du propriétaire ou du bailleur ou famille d'accueil)

R. duot

L'ADJOINT DÉLÉGUÉ



**Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.**

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 583-3, L. 831-7 du code de la Sécurité sociale et L. 351-12 du code de la Construction et de l'habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf/MSA

P 5002503 W Date de 1<sup>ère</sup> demande :  

ATTLOG N° d'allocataire :



santé  
famille  
retraite  
services

# Attestation de résidence en foyer

A remplir par le gestionnaire de l'établissement.

Nom et adresse de l'établissement : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

N° de fax : \_\_\_\_\_ Adresse mél : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

**Nature de l'établissement**  foyer de jeunes travailleurs  foyer de travailleurs migrants  résidence sociale  
 maison de retraite  centre d'hébergement pour handicapés  centre de soins longue durée  
 EHPAD  Autre résidence (préciser) : \_\_\_\_\_  
 résidence universitaire non Crous  résidence universitaire Crous, dans ce cas s'agit-il :  
     d'une chambre  d'une chambre réhabilitée  d'un studio créé après réhabilitation

Je soussigné(e) M./Mme \_\_\_\_\_ (représentant de l'établissement)

certifie que le demandeur (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

est présent dans mon établissement depuis le \_\_\_\_\_

et supporte une dépense de logement depuis le \_\_\_\_\_

Surface du logement (en mètres carrés) : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> Nombre de personnes résidant dans ce logement \_\_\_\_\_

■ S'il s'agit d'un foyer non conventionné : montant de la redevance pour un mois complet \_\_\_\_\_ €

■ S'il s'agit d'un foyer conventionné (hors résidences universitaires) :

N° de la convention \_\_\_\_\_

Signée ou renouvelée le \_\_\_\_\_ Équivalence de loyer et de charges locatives \_\_\_\_\_ €

Premier mois de redevance complète \_\_\_\_\_

Pour les foyers de jeunes travailleurs et les résidences sociales conventionnés :  neuf ou avec travaux  sans travaux

■ S'il s'agit d'un foyer conventionné ou d'une résidence universitaire Crous

• code bailleur \_\_\_\_\_

• code agence \_\_\_\_\_

• code programme \_\_\_\_\_

• code locataire \_\_\_\_\_

■ Dans les autres cas, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ? (A compléter uniquement si vous remplissez ce document pour la première fois)

oui  non (Si oui n'oubliez pas de remplir la demande de versement direct)

Je m'engage à signaler à la Caf ou à la MSA tout départ définitif et toute inoccupation dépassant 4 mois

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature et cachet  
(nom et qualité du signataire)

**Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.**

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 583-3, L. 831-7 du code de la Sécurité sociale et L. 351-12 du code de la Construction et de l'habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés a appliqué aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

## Demande de versement direct de l'aide au bailleur ou au gestionnaire

S'il le souhaite, l'allocation de logement peut être versée directement au propriétaire-bailleur ou au gestionnaire. Dans ce cas elle est déduite du montant du loyer ou de la redevance.

⚠ Pour faire cette demande, le logement (hors foyer) doit répondre aux caractéristiques de la décence (décret 2002-120 du 30 janvier 2002).  
Le bailleur ou le gestionnaire désigné ci-dessous demande que les paiements de l'aide au logement de son locataire ou du résident lui soient versés directement.

Le bailleur ou gestionnaire : nom ou raison sociale \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Identification du compte pour le versement de l'allocation de logement

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR20 3000 1001 29E1 6300 0000 013	BDFEFRPPCCT

Domiciliation de l'agence bancaire :

Tresorerie de Ruffec 5 Bd des Grands Rues 16700 RUFFEC  
s'engage en contrepartie à signaler à la Caisse tout impayé dans les trois mois suivant sa constitution et immédiatement le départ de l'allocataire du logement concerné et prend connaissance du fait qu'à défaut, il devra rembourser à la Caisse l'allocation versée indûment.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature - cachet  
(du bailleur ou famille d'accueil ou gestionnaire de l'établissement)

R. du J. L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

